

Informations municipales

N° 244

RÉUNION DU LUNDI 27 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 27 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 21 juin en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Pierre-Yves DUPUY, Mme Alexandra GAUDET et M. Lionel DELAHOCHÉ.

Absent excusé : M. Jérôme FERRON

Secrétaire de séance : Mme Alexandra GAUDET

oooooooooooo

• **Approbation du compte-rendu du 28/04/2016** :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

• **Suppression du poste d'Adjoint Administratif à temps complet et création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet** :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation du travail de l'agent et sa future intégration dans une autre collectivité à raison de 10h30 hebdomadaires, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2016.
- Accepte la création du poste permanent d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 24h30 hebdomadaires, pour exercer les fonctions de Secrétaire de mairie, à partir du 1^{er} juillet 2016.
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

• **Journée de solidarité** :

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée par la loi n°2008-351 du 16 avril 2008, institue une journée de solidarité en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. L'article 6 de cette loi expose, pour la fonction publique territoriale, la mise en œuvre de cette journée de solidarité.

Cette journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée, d'une durée de sept heures pour les personnels nommés sur des emplois à temps complet. Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, cette durée est ramenée au prorata du temps de travail.

Les deux agents de la collectivité ayant émis le souhait de travailler le lundi de la pentecôte au lieu de répartir cette journée sur la semaine qui suit le lundi de la pentecôte, le Maire propose d'instaurer le lundi de la pentecôte comme journée de solidarité et de présenter le dossier au Comité Technique du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

S.I.Z.A. :

- Projet implantation entreprises :

Trois terrains ont été vendus rapportant la somme de 291 850,00 € et correspondant approximativement au montant des emprunts restants dus par le SIZA.

Les trois acquéreurs sont les sociétés Valois (aménagement d'espaces extérieurs), Toffolutti (Génie civil, terrassement, routes et assainissement) et Musci (construction de routes et autoroutes).

Un projet de vente est en cours sur le quatrième et dernier terrain disponible.

- Bilan de la fin de l'année 2015 :

Depuis la création du SIZA, les communes membres ont donné : 2 100 000 € et ont reçu 3 400 000€.

- Suite à la loi NOTRe, le SIZA attend le retour de la Préfecture quant à son devenir : passer ou non sous le contrôle de l'Agglo du Pays de Dreux.

SIRPEC :

- Vote du compte administratif.

- Mme Damy qui assure l'intérim actuellement, deviendra la directrice en titre à la rentrée prochaine.

- Rentrée 2016/2017 : 173 inscrits. 7 classes dont 3 de maternelles.

- L'APE (Association de Parents d'Élève) de l'école de Clévilliers, qui était "en sommeil" pendant plusieurs années, revoit le jour. Mme Legaz en a pris la présidence. Le but est de reprendre l'organisation de manifestations et d'activités pour l'école (kermesse...).

L'école, les parents et les enfants, ne peuvent que se réjouir d'une telle action.

Bon courage à toute l'équipe et n'hésitez pas à leur apporter votre aide.

QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage de printemps :

Six-cent-trente personnes provenant de vingt-huit communes ont participé au nettoyage de printemps, au cours duquel 6 tonnes d'ordures ménagères et 1 tonne de papiers ont été ramassées.

La Commune de Challet a rassemblé une dizaine de participants.

Remplacement de l'Agent Technique :

Pendant les congés d'été, Messieurs HOYAU, DUPUY et EDELIN veilleront à vider les poubelles et à l'arrosage des fleurs de la Commune.

Fermeture de la mairie :

Pendant la période estivale, la mairie sera fermée deux semaines, du 8 au 19 août 2016 inclus.

Poteaux et filets :

L'installation des nouveaux poteaux et filets autour du terrain de sport est terminée.

Bacs de fleurs :

Des bacs de fleurs pour l'embellissement de la Commune ont été installés avec l'aide de Monsieur Pierre-Yves DUPUY, que la municipalité remercie.

Elle remercie également Monsieur Fabrice BOIS pour ses conseils et son aide précieuse dans le fleurissement de la commune.

Toutefois, elle regrette la réitération des vols de fleurs.

Défibrillateur :

Afin d'équiper plus rapidement les Communes rurales d'un défibrillateur, une demande d'aide financière a été soumise au Syndicat Electrique du Pays Chartrain.

Point sur l'A154 :

Un historique sur le projet, de 1970 à ce jour, a été présenté par Madame le Maire.

Une dernière enquête d'utilité publique est prévue au dernier trimestre 2016.

RAPPEL

Encombrants :

La municipalité rappelle que les encombrants, dont la date de ramassage est indiquée sur le calendrier de Chartres Métropole, doivent être sortis la veille **et après 19h**.

Fin de séance : 22 heures 00